

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1365

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	4 900 000	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>490 000</i>	<i>0</i>
Protection des droits et libertés	0	0
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	0
TOTAUX	4 900 000	0
SOLDE	4 900 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de

majorer de 4 900 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », dont 490 000 € de crédits de titre 2.